



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

Profil de Baignade Plage du lac de la Vingeanne

Elaboration du profil : juin 2021



Caractéristiques de la zone de baignade

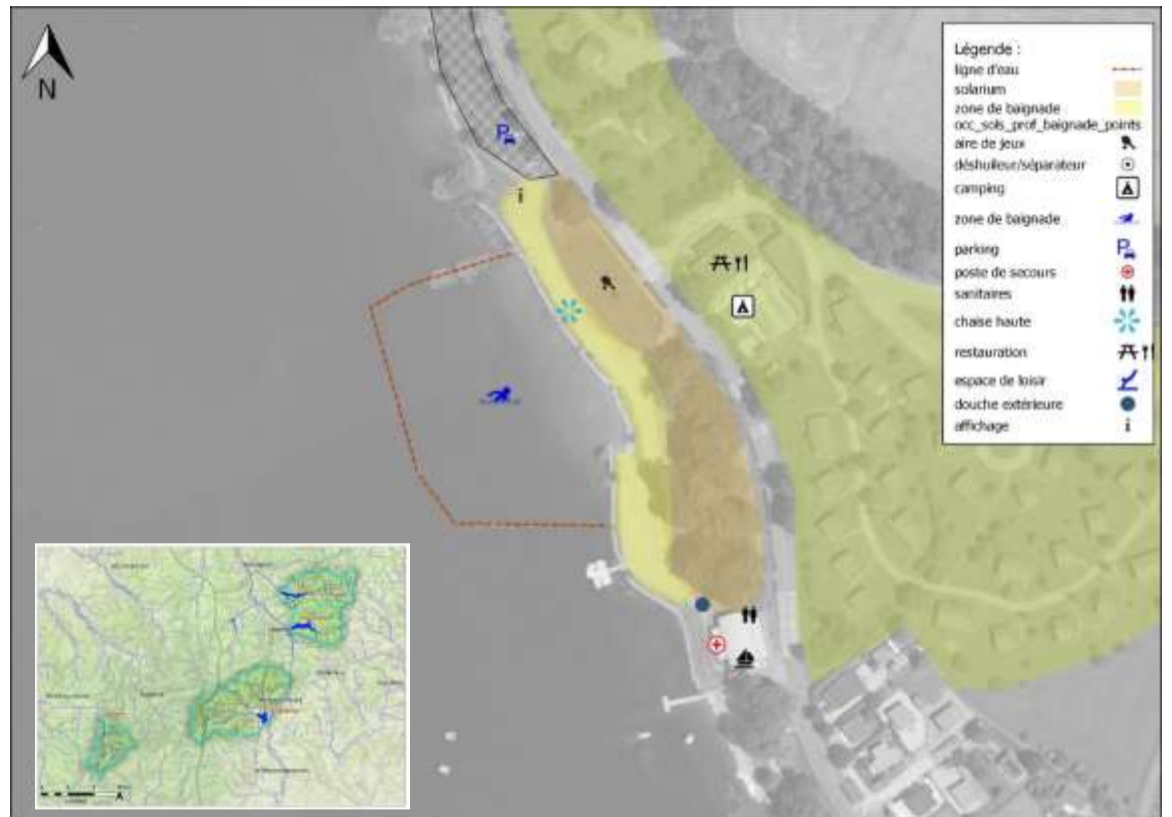
Nom de la baignade : Villegusien-le-Lac
 Code plage : 221402143D052260
 Coordonnées géographiques L93 :
 X= 873 906,9 Y= 6 740 855
 Superficie zone de baignade : 7 800m²

Commune : 52 190 Villegusien-le-Lac
 Département : Haute-Marne (52)
 Région : Grand-Est
 Responsable Opérationnel : PETR
 Responsable administratif : PETR

Période d'ouverture : juillet-août
 Heures de surveillance : 13h30 - 19h00
 Fréquentation : environ 70 pers./jrs et 4 100 pers. / saison
 Surveillance : poste de secours + 1 chaise haute de surveillance sur la plage
 Panneau : oui

Accessibilité PMR : le solarium est accessible au PMR mais la baignade n'est pas équipée
 Douche : Oui (1 douche extérieure)
 Toilette : Oui (Bâtiment sanitaire)
 Accès animaux : Interdit sur la zone de baignade
 Parking : 2 parkings, 150 places voitures
 Structures d'accueil : 1 camping de 100 emplacements, 1 résidence de tourisme de 58 chalets de 4 à 6 lits.

Type : eau douce
 Nature de la plage : Sable
 Alimentation : La Vingeanne, le Valinot, le Ru de Prangey



Qualité de la zone de baignade

L'eau est classée de qualité excellente



Source : www.baignades.sante.gov.fr

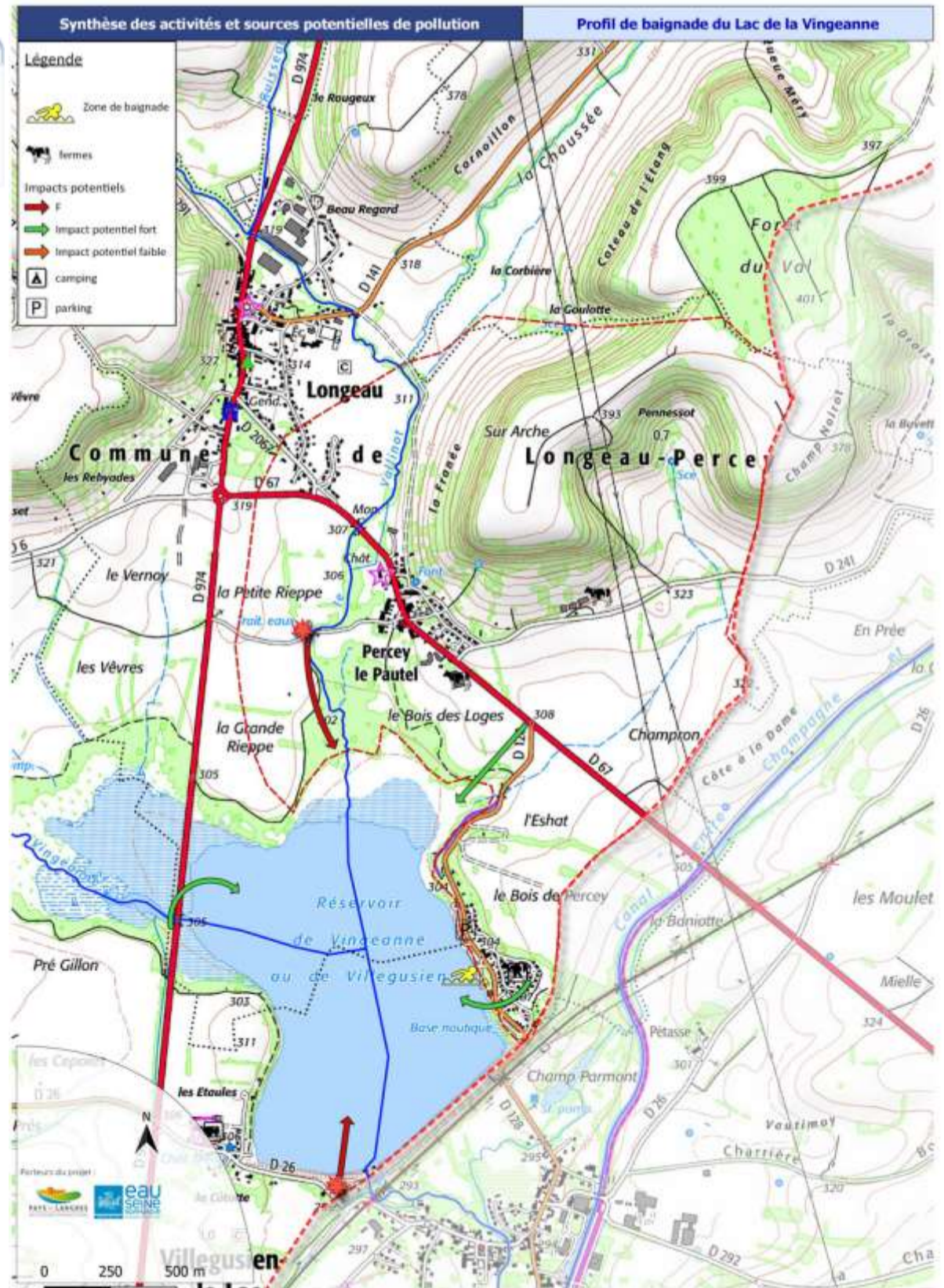
Entre 2017 et 2021, l'eau de l'étang de la Vingeanne s'est révélée de bonne qualité.

Des cyanobactéries sont détectées fréquemment. Sur 4 des 9 analyses, leurs concentrations est supérieure à la limite de qualité, en parti liée aux conditions météorologiques (chaud et sec).

Détections de cyanobactéries		
Date	Teneurs	Baignade
28/06/2017	> 100 /100 C/ml	Autorisée
16/08/2018	110 000 C/ml	Interdite
22/08/2018	38 000 C/ml	Autorisée
18/07/2019	59 911 C/ml	Autorisée
16/08/2019	10 711 C/ml	Autorisée
18/06/2020	31 751 C/ml	Autorisée
19/08/2020	304 080 C/ml	Interdite
2021	PAS DE DETECTION	Autorisée

En 2017, le taux d'Escherichia Coli est supérieur à la limite de qualité de 100 UFC/100 ml. Les eaux du lac indiquent la présence de micropolluants, d'hydrocarbures et de pesticides.

Seuils d'effets sur la santé proposés par l'OMS			
Probabilité d'effets sur la santé	Cyanobactéries (c/ml)	Chlorophylle-a (µg/l)	Microcystines (µg/l)
Bas	< 20 000	< 10	< 10
Modéré	20 000 à 100 000	10 à 50	10 à 20
Elevé	Présence d'écume	< 50	< 20



Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Risques potentiels	Type de pollution	Causes	Localisation	Distance / source	Impact	Mesures de réduction des pollutions
ANC	Pollution chronique Bactériologique	Habitations dont les ANC sont non conformes (faible taux de conformité)	Rejets au milieu naturel ou affluents du lac	1 à 5 km	Impact modéré à fort	Réaliser des opérations groupées de réhabilitation sur les installations autonomes des communes. Diagnostiquer et réhabiliter en priorité les ANC dont le rejet se fait directement sur les affluents principaux (Vingeanne et Valinot). Sensibiliser les habitants dont l'ANC n'a pas été remis en conformité à la réalisation d'un diagnostic.
STEP de Longeau-Percey	Bactériologique	Mauvaise qualité des rejets	Rejets au Valinot, 600 m en amont du lac	600 m	Impact fort	Statuer sur la réhabilitation de la STEP. Mise en place de mesures de gestion en cas d'accident : 1- Si fuite visuelle et olfactive du rejet de la STEP aux abords des ruisseaux lors d'épisodes pluvieux importants constatée : analyse rapide de la qualité bactériologique au niveau de la zone de baignade et définition de la zone 2- Si mauvaise qualité bactériologique au niveau de la plage : Fermeture de la zone de baignade
Assainissement du camping de Villegusien	Bactériologique	Dépassements de la capacité de traitement et non-conformité	Lac de Villegusien	0 m	Impact fort	Remise aux normes du filtre du camping avec installations de sanitaires complémentaires si besoin.
Risque routier	Pollution accidentelle	Risques de déversement accidentel d'hydrocarbures sur les parkings bordant le lac ou sur RD974	Sur les parkings bordant le lac ou sur RD974	Dès 0 m	Impact faible	Mise en place d'un vitesse régulée en période estivale. Mise en place de mesures de gestion en cas d'accident : 1- Appel des pompiers en cas d'accident et confinement de la pollution par matériaux absorbants 2- Analyses qualité rapide de l'eau de baignade et fermeture en cas de pollution
Exploitations agricoles	Pollution diffuse aux engrais et phytosanitaires	- Mauvais stockage des effluents - Utilisation de produits phyto. importante - Transfert des polluants par ruissellement ou infiltration depuis les parcelles concernées	Parcelles agricoles situées à proximité des affluents et de la Vingeanne. Les produits phytosanitaires peuvent être transféré au lac par ruissellement ou par infiltration dans les eaux souterraines	Dès 1 km	Impact modéré	Interdiction des épandages sur la zone immédiate lors de la période d'ouverture. Diagnostic de corps de ferme. Plans d'amélioration pour fiabiliser les stockages, l'utilisation des produits phytosanitaires et la gestion des déchets.
Pâturages	Pollution diffuse Bactériologique	- Apports d'éléments nutritifs via les cours d'eau - Contamination liée au lessivage des déjections animales	Prairies localisées des affluents et de la Vingeanne.	Dès 1 km	Impact modéré	Limiter l'accès direct des bêtes aux cours d'eau. Création de clôtures et de bandes enherbées et d'abreuvoirs avec alimentation gravitaire ou vase communicant.